

L'éveil de Haute-Loire, 11 septembre 2018

Le chef de cabinet d'Emmanuel Macron convoqué mercredi devant les sénateurs

Tenter « de lever des incohérences qui demeurent »
L'affaire Benalla revient mercredi sur le devant de la scène avec la reprise des auditions de la commission d'enquête sénatoriale qui a convoqué le chef de cabinet d'Emmanuel Macron, François-Xavier Lauch, et réitéré à une possible audition d'Alexandre Benalla lui-même.
Son président Philippe Bas (LR) l'avait promis avant la pause estivale : la commission d'enquête va s'efforcer de « lever les incohérences qui demeurent » sur cette affaire impliquant un ancien collaborateur d'Emmanuel Macron, mis en examen pour des violences contre un manifestant le 1^{er} mai à Paris.
« Nous avons constaté un très grand nombre de non-dit, de silences, de flou et de contradictions », a déclaré Jean-Pierre Sueur (PS), corapporteur avec Muriel Jourda (LR).
Philippe Bas juge en particulier « pour le moins fragile » la thèse « officielle » selon laquelle Alexandre Benalla n'aurait eu à l'Élysée qu'une simple « fonction d'organisation sans prendre part à la protection du président ».
« On n'a rien caché. Il n'y pas eu obstruction de la justice, je vous le dis les yeux dans les yeux », avait

assuré Emmanuel Macron, interpellé vendredi soir sur cette affaire par un passant, alors qu'il s'offrait un bain de foule sur le Vieux-Port à Marseille.
Le président a engagé une réforme de l'organisation de l'Élysée, qui devrait « dater sur plusieurs mois à compter de la fin de l'année ».
Son chef de cabinet, François-Xavier Lauch, dont Alexandre Benalla était l'adjoint en tant que « chargé de mission » en matière de sécurité, est le premier convoqué au Sénat mercredi matin.
Seront auditionnés après lui le général Eric Bio-Farina, commandant militaire de l'Élysée, déjà entendu en juillet par l'éphémère commission d'enquête de l'Assemblée nationale, ainsi que Maxence Creusat, commissaire de police à la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris.
Quant à une éventuelle audition à venir d'Alexandre Benalla, l'idée fait son chemin, même si officiellement « il n'y a pas de décision prise ».
« Nous n'excluons pas d'entendre M. Benalla » et « considérons que c'est tout à fait possible de l'entendre » malgré l'information judiciaire en cours, a indiqué Jean-Pierre Sueur.
Calendrier chargé
« On verra dans une dizaine de

jours, on a déjà un calendrier chargé à partir de la semaine prochaine », a lâché Philippe Bas jeudi dernier.
Si tel devait être le cas, ce dernier souhaite cependant s'entourer d'un maximum de précautions, compte tenu de la mise en examen d'Alexandre Benalla : « nous ne devons lui poser aucune question relevant des faits qui lui sont reprochés », a-t-il prévenu, ajoutant qu'il pourrait cependant contribuer à éclairer la commission sur ses fonctions.
Alexandre Benalla avait affirmé cet été à la presse avoir « plutôt envie » d'aller donner des « explications » aux commissions d'enquête parlementaires. Son avocat n'a pas souhaité s'exprimer en cette rentrée.
La ministre de la Justice Nicole Belloubet avait estimé en juillet qu'une telle audition serait « délicate(s) » au regard de la séparation des pouvoirs. ■